



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet: Attribution de subventions aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2017

Séance du 29 mars 2017 Convocation du 23 mars 2017

Conseillers municipaux en exercice: 33

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés:

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent, Mme Claire Vigneron par M. Jean-Louis Oheix, Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents:

M. Thierry Legros,

M. Xavier Tamby,

M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebyre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 29 mars 2017

 $\underline{\text{OBJET}}$: Attribution de subventions aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2017

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement conformément au tableau joint à la présente délibération pour un total de 1 862 178 € se répartissant comme suit :

A	subventions aux associations (nature 6574)	:	1 196 378 €
A	subventions à des particuliers (nature 6574) pour acquisition de VAE		7 500 €
A	subventions à des associations ou tiers partenaires (nature 6574)	:	86 300 €
×	subvention au CCAS (nature 657362)	:	572 000 €

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme